



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2024

Convocation du 28 novembre 2024
Ouverture de la séance à 20h15

Présents :

Mme BŒUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. SENET Eric.

Procuration(s) : M. DENISOT Alexandre (procuration à Séverine BŒUF), M. LAUTERBORN Frédéric (procuration à M. Alexandre GARNERET), M. Philippe RUPIN (procuration à Mme Pascale REMONDINI)

Excusé(s) : M. DENISOT Alexandre, M. LAUTERBORN Frédéric, M. Philippe RUPIN

Absent(s):

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

Point sur le suivi des dossiers

Le compte rendu de la réunion du 04 novembre est adopté à la majorité (une abstention).

Infraction urbanisme : Le procès-verbal a été dressé et transmis au Procureur de la République avec copie au Préfet.

Vidéoprotection : une seconde offre a été reçue (32% supérieure à la 1^{ère}). M. le Maire a donc attribué le marché à l'entreprise CITÉOS.

I. Changement de deux ordinateurs portables enseignants - autorisation d'engagement de dépenses avant le vote du budget 2025– délibération n°2024-35

M. le Maire informe l'assemblée que les enseignants ont sollicité le changement de deux des trois ordinateurs portables mis à la disposition des enseignants, qui ne sont plus fonctionnels.

Ces ordinateurs datent de 2016.

M. le Maire présente un devis de l'entreprise DMI service qui assure la maintenance de l'informatique de l'école d'un montant de 2 232 € TTC.

Les enseignants peuvent réutiliser les souris et sacs existants. Le montant de ces fournitures est donc à déduire du devis.

Le devis prévoit un complément de garantie sur site pendant 3 ans d'un montant de 180 euros. Le Conseil Municipal indique que cette dépense pourrait être économisée.

Le matériel proposé est jugé trop performant pour les besoins de l'école et il est suggéré de solliciter un devis pour un matériel de gamme inférieure.

Aussi, le Conseil Municipal charge M. le Maire de revoir le dossier dans un budget maximum de 1 900 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 1 abstention :

- **APPROUVE** le changement de deux ordinateurs portables à l'école ;
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater la dépense à l'article 2183 pour un montant de 1 900 € avant le vote du budget.

II. Convention avec le SICECO pour l'assistance au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de réseaux de communications électroniques – délibération n°2025-36

Le SICECO a décidé de mettre en place un nouveau service d'assistance aux communes pour la gestion de la RODP due par les opérateurs de communications électroniques.

Ce service vise à aider les communes à optimiser le recouvrement des redevances dues par les opérateurs de réseaux de communications électroniques occupant leur domaine public en procédant à un travail d'identification des opérateurs présents sans titre, en aidant à régulariser ces situations et à recouvrer auprès d'eux les indemnités d'occupations dues au titre des périodes d'occupation régulière et en contrôlant techniquement les longueurs correspondantes.

À ce jour la redevance d'occupation du domaine public (RODP) rapporte à la commune :

- 581 € pour les réseaux télécom (ORANGE)
- 360 € pour les réseaux gaz (GrDF)
- 263 € reversés par le SICECO

Dans le cadre du déploiement de la fibre pour alimenter les caméras de vidéoprotection, ORANGE facture 1 600 € de location de poteaux. M. le Maire s'interroge sur l'aide possible du SICECO en termes de négociation avec ORANGE.

La convention est proposée pour une durée initiale de 3 ans renouvelables.

Pour les communes de plus de 400 habitants, les modalités financières suivantes ont été définies :

- 1^{ère} année : forfait de 100 € + 0,10 €/hab + 20% des montants des redevances antérieures à la 1^{ère} année
- Années suivantes : 0,10 € /hab/an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de passer une convention avec le SICECO pour l'assistance au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public
- **APPROUVE** les modalités financières
- **CHARGE** le Maire de signer ladite convention

III. Questions et informations diverses

- Accueil des enfants au périscolaire 22 novembre

Un parent d'élève informe l'assemblée que le vendredi 22 novembre (jour de l'interdiction des transports scolaires par la préfecture) les élèves de maternelle, venant de Saint-Philibert, n'ont pas pu avoir accès au restaurant scolaire de Saulon-la-Rue le midi alors qu'ils étaient inscrits ce jour pour prendre leur repas. En raison de la suppression des transports scolaires, les parents s'étaient organisés en amont pour emmener les enfants à l'école le matin, aller les récupérer le midi et les

déposer au restaurant scolaire. Ils ont été informés de ce « non-accueil » par la directrice de l'école maternelle de Saint-Philibert peu de temps avant la fin de la classe de la matinée. Le parent d'élève n'a pas compris pourquoi il a été averti par l'école et non par la Communauté de Communes.

Il est conseillé aux parents dont les enfants ont été refusés de faire un courrier commun à la communauté de communes. La Maire va également faire un courrier pour avoir de plus amples informations sur cette décision.

➤ Certificats d'urbanisme

Deux demandes de certificats d'urbanisme pour détachement de parcelles à bâtir ont été déposés et devront être intégrés au projet de PLU.

➤ Recharge électrique de véhicules

Il est demandé si une borne de rechargement est envisagée sur le parking du nouveau commerce. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

➤ Circulation

Il est signalé que le croisement de camions hors agglomération en direction de Gevrey est difficile compte tenu des accotements. Un comptage sera demandé en mai -juin. Il est suggéré de solliciter les résultats des comptages réalisés par la commune de Gevrey.

➤ Bâtiment préfabriqué de l'école

L'ALGECO est utilisé par le périscolaire quand il fait très froid.

L'escalier de secours est très glissant (travaux à réaliser)

Il est signalé que le portail de l'ALGECO côté cour ancienne Mairie reste souvent ouvert.

La préparation des décorations avec les enfants de l'école a été réalisée sans les enseignants et sans autre bénévole que Stéphanie CHAUDAT. L'année prochaine il sera fait appel aux habitants volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochain Conseil Municipal : lundi 06 janvier 2025.